

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2014-2016 ENTRE LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE ET L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE



SOMMAIRE

Avant propos	3
A. Les enjeux environnementaux liés à l'eau	4
B. Le programme d'actions du Grand Port Maritime de Dunkerque	5
1. Mettre en conformité l'assainissement eaux usées	5
2. Mettre en conformité l'assainissement eaux pluviales	5
3. Maîtriser les rejets issus des ouvrages de réparation navale et de carénage	6
4. Diagnostiquer les pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine portuaire et adopter des pratiques vertueuses	7
5. Restaurer et gérer les milieux aquatiques	7
C. Engagement des opérations	10

AVANT PROPOS

La mer et le littoral sont des milieux extrêmement fragiles. Préserver leur richesse, leur beauté, et les activités humaines qui en découlent ne peut se concevoir en dehors d'une gestion concertée de la zone côtière.

Les ports sont des espaces où cohabitent plusieurs types d'activités tels que le commerce, la pêche, le transport de voyageurs, la plaisance. Des activités industrielles et commerciales sont installées à proximité immédiate du port très souvent imbriqué dans le tissu urbain. Sur notre littoral, les bassins portuaires constituent également l'exutoire des eaux drainées par les bassins versants continentaux.

Pour toutes ces raisons, la qualité des eaux et des sédiments portuaires est fortement influencée par les rejets de différentes natures (matières organiques, matières en suspension, toxiques, bactériologiques).

La Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du Parlement Européen du 23 octobre 2000 établit un cadre d'actions et les objectifs des politiques à mener dans le domaine de l'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau à l'horizon 2015, 2021 voire 2027.

La Directive européenne « Stratégie pour le milieu marin » 2008/56/CE du 17 juin 2008 établit un cadre communautaire dans le but d'atteindre le bon état écologique des eaux marines d'ici à 2020 par la mise en œuvre d'un Plan d'Actions pour le Milieu Marin.

Pour concilier l'activité portuaire avec les enjeux environnementaux sur une façade maritime de 17 kms, 7 000 hectares terrestres et 38 000 hectares marins, le Grand Port Maritime de Dunkerque a élaboré le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui traite des grands enjeux environnementaux du port :

- mettre en œuvre une économie portuaire verte et socialement responsable,
- s'adapter aux changements climatiques et encourager la diminution des émissions industrielles,
- mettre en œuvre une stratégie portuaire durable par un hinterland élargi et un report modal renforcé,
- décliner la durabilité : concilier développement portuaire et richesse naturelle et paysagère,
- faire de l'agglomération dunkerquoise une ville-port durable.

La volonté du Grand Port Maritime de Dunkerque est de développer ses activités portuaires et industrielles en préservant des secteurs à valeur écologique et en menant une politique responsable d'aménageur gestionnaire de milieux naturels. L'eau représente un enjeu majeur, notamment au regard des nombreuses industries implantées sur son territoire et des multiples rejets d'eaux pluviales recensés au droit des bassins portuaires. Il développe une stratégie globale de surveillance et de gestion des eaux sur le territoire portuaire afin de respecter les exigences réglementaires et préserver les milieux naturels.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque met en œuvre des actions opérationnelles visant à offrir des équipements et des infrastructures conformes aux exigences réglementaires, à intégrer la problématique de l'eau très en amont dans les projets d'aménagement et à poursuivre le conventionnement avec les acteurs du territoire sur leurs rejets.

Dans le cadre d'une démarche globale d'amélioration de la qualité environnementale du port, le Grand Port Maritime de Dunkerque a sollicité l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions 2014-2016 en faveur de la réduction des pollutions et de la gestion des milieux naturels aquatiques.

En application de son X^{ème} Programme d'intervention 2013-2018, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut participer financièrement aux actions relatives :

- à l'amélioration et la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- à la protection et la satisfaction des besoins des milieux naturels en luttant contre la pollution et le gaspillage,
- au développement de la connaissance des milieux naturels aquatiques.

Le programme pluriannuel 2014-2016 avec le Grand Port Maritime de Dunkerque répond à un objectif commun de gestion concertée des milieux naturels aquatiques et de lutte contre les pollutions. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi sur l'eau, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du delta de l'Aa.



TITRE 1 : LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'EAU

L'état des lieux de la qualité des milieux aquatiques portuaires donne un mauvais état chimique de la masse d'eau du port de Dunkerque. Le paramètre déclassant est le tributylétain (TBT) avec une origine essentiellement sédimentaire. Les objectifs retenus sont l'atteinte du bon potentiel écologique en 2021 et du bon état chimique en 2027.

Les études de profils de baignade des plages de Dunkerque réalisées en 2010/2011 ont mis en évidence l'impact potentiel de rejets mal maîtrisés issus des installations d'assainissement non collectif situées principalement au niveau du secteur du Port Est. C'est pourquoi ce secteur portuaire a été identifié comme une zone à enjeu sanitaire dans le profil de baignade remis à l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas de Calais.

La qualité des sédiments est globalement « bonne » au Port Ouest, dans le chenal d'accès, l'avant-port Est et le chenal Trystram. Le Grand Port Maritime de Dunkerque dispose de 4 zones d'immersion au large de Dunkerque pour ses besoins en dragages de l'ordre de 4,35 millions de m³/an. Ces zones sont situées dans la zone Natura 2000 en mer (site des bancs de Flandres au titre de la directive oiseaux).

Par contre, pour une partie des sédiments présents dans les bassins du port Est (500 000 m³ de matériaux), le Grand Port Maritime de Dunkerque a pris la décision, par mesure de précaution, de ne pas immerger les sédiments dont la qualité oscille entre les niveaux 1 et 2 de la grille GEODE. Les sédiments portuaires de l'emprise de la zone de réparation navale figurent parmi les plus contaminés (Qualité > N2) notamment pour le tributylétain (perturbateur endocrinien autrefois utilisé comme agent biocide des peintures anti-salissures des bateaux). Depuis 2008, la mise en service, au niveau du port Ouest, d'un bassin d'une superficie de 7 ha permet le traitement par déshydratation naturelle des matériaux non immergeables. L'objectif du Grand Port Maritime de Dunkerque est de valoriser ce matériau partiellement dépollué de ses composants organiques en le stockant à terre dans des massifs végétalisés, espaces de biodiversité inscrits au Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du port.

La mauvaise qualité actuelle des sédiments s'explique par les apports d'origine terrestre (exutoire du canal à grand gabarit et réceptacle des pollutions de l'agglomération), d'origine portuaire (entreprises de la zone industrio-portuaire et activité du port) et des activités de carénage/réparation navale (activité historique).

Depuis 2006, la nouvelle stratégie « sédiments » du Grand Port Maritime de Dunkerque qui vise à atteindre un bon état écologique global d'ici 2021 passe par la gestion du stock de sédiments pollués et la mise en place d'actions de gestion préventive des nouvelles pollutions (pluviales, assainissement, carénage).

Le port de Dunkerque est le premier gestionnaire d'espaces de la Région Nord-Pas de Calais. Intégralement situé dans le secteur des waterings qui drainent le delta de l'Aa, ce territoire se caractérise par une très forte artificialisation et des enjeux très spécifiques. Le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel traduit la volonté du Grand Port Maritime de Dunkerque de mener une politique d'aménageur gestionnaire de milieux naturels qui préserve des secteurs à valeur écologique tout en développant ses activités portuaires et industrielles.



TITRE 2 : LE PROGRAMME D'ACTIONS DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

Pour gérer ces enjeux environnementaux liés à l'eau, le Grand Port Maritime de Dunkerque développe un programme d'actions articulé en quatre axes principaux :

- mettre en conformité l'assainissement eaux usées et eaux pluviales,
- maîtriser les rejets issus des ouvrages de réparation navale et de carénage,
- diagnostiquer les pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine portuaire,
- restaurer et gérer les milieux aquatiques.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque sollicite la participation financière de l'agence de l'eau sur ces différents volets.

1 Mettre en conformité l'assainissement eaux usées

A l'exception de quelques immeubles raccordés au réseau d'assainissement collectif de la Communauté Urbaine de Dunkerque, la plupart des bâtiments présents sur le domaine portuaire sont du ressort de l'assainissement non collectif.

En 2007, le diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le Grand Port Maritime de Dunkerque a permis de définir un ordre de priorité de mise en conformité en fonction de l'impact des rejets sur le milieu récepteur et des usages associés (baignade notamment) et d'estimer le coût des travaux à mettre en œuvre afin que le Grand Port Maritime de Dunkerque respecte ses obligations.

Pour les 4 secteurs du port de Dunkerque (port est, écluses et réparation navale, quai de Grande Synthe-Escout, port ouest), les arrêtés préfectoraux définissent des objectifs de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif en cas de non-respect des exigences réglementaires.

Le programme global de travaux (92 installations sur la période 2012-2019) a été estimé à 2 700 000 €HT. Une première tranche de 15 installations d'assainissement non collectif a été réalisée en 2012/2013 dans le cadre du partenariat mis en place entre l'agence de l'eau et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le Grand Port Maritime de Dunkerque souhaite inscrire la réhabilitation de 34 des 77 installations restantes dans le cadre du présent programme d'actions.

Le montant total des travaux est établi à 1.1M €HT. Le montant prévisionnel de la participation financière de l'agence de l'eau est de 219 505 €.

2 Mettre en conformité l'assainissement eaux pluviales

Conçu à une époque où le rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel était autorisé sans traitement préalable, le réseau d'assainissement des eaux pluviales du port de Dunkerque se déverse au moyen de 150 exutoires recensés au droit des bassins portuaires.



Les solutions de gestion des eaux pluviales sont techniquement très complexes, compte tenu notamment :

- des contraintes imposées à la qualité des eaux de rejet ;
- des contraintes liées à l'environnement portuaire sur l'exploitation et la maintenance de réseaux d'assainissement, notamment dans les secteurs affectés aux vracs ;
- de la conception d'origine du réseau d'assainissement qui nécessite donc une refonte complète de la cinquantaine d'exutoires ;
- de l'état des réseaux en place ;
- de la nécessité de maintenir l'exploitation portuaire pendant la réalisation des travaux.

Selon les secteurs, les solutions proposées consistent en un traitement soit classique par décantation, soit innovant par infiltration des eaux dans des « noues portuaires ».

La « noue portuaire » constitue une innovation à enjeu très important pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sédiments puisqu'elle permet notamment de réduire à la fois le nombre d'exutoires et le volume d'eau rejeté dans les bassins du Grand Port Maritime de Dunkerque.

En conséquence, ce projet contribue fortement à l'amélioration de la qualité:

- des eaux dans les bassins du port et en conséquence la qualité des eaux du littoral dunkerquois ;
- des sédiments à l'intérieur des bassins du port de Dunkerque.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque projette la gestion des eaux pluviales des secteurs « Port Est » et « réparation navale » selon le principe de noue portuaire.

Le montant total des travaux est établi à 4,4 M€HT pour l'ensemble des projets concernant le secteur du Port Est et le secteur de la réparation navale.

Compte tenu de son caractère innovant et des objectifs poursuivis en matière de limitation à la source des rejets polluants au milieu récepteur, l'agence de l'eau participera financièrement uniquement à la réalisation des projets portant sur le volet de la gestion des eaux pluviales par les noues d'infiltration avec un objectif zéro rejet direct d'eaux pluviales.

Le montant prévisionnel de la participation financière de l'agence de l'eau est de 1 183 000 €.

3 Maîtriser les rejets issus des ouvrages de réparation navale et de carénage

Le Grand Port Maritime de Dunkerque possède des ouvrages de réparation navale et de carénage à destination des navires de commerce. Les sédiments présents dans le Port Est, sous l'influence directe des rejets des ouvrages de réparation navale et de carénage, sont les plus contaminés du port de Dunkerque et ne peuvent être clappés en mer.

Ces ouvrages ont fait l'objet d'une déclaration d'existence en 2009 et le Grand Port Maritime de Dunkerque a engagé une étude des incidences de ces ouvrages sur le



milieu portuaire et notamment sur la qualité des eaux et des sédiments.

Cette étude s'inscrit donc dans le cadre de la reconquête de la qualité des sédiments portuaires (élimination de la pollution historique), et plus largement dans l'atteinte des objectifs de bon état chimique et écologique des eaux portuaires.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque bénéficie de l'aide financière de l'agence de l'eau (convention n° 85239) pour la réalisation de cette étude qui va jusqu'à définir un plan d'actions visant à améliorer les pratiques de carénage et de réparation navale puis, si besoin, mettre en conformité les ouvrages.

Si l'amélioration des pratiques s'avère insuffisante, le Grand Port Maritime de Dunkerque engagera une réflexion sur l'optimisation des ouvrages et pourra solliciter ultérieurement à ce titre une participation financière à l'agence de l'eau.

4 Diagnostiquer les pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine portuaire et adopter des pratiques vertueuses

Pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau de son territoire, le Grand Port Maritime de Dunkerque doit optimiser les pratiques de gestion des espaces verts, voiries et terre-pleins notamment de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La diminution voire l'arrêt total de l'utilisation de produits phytosanitaires favorise également la sauvegarde et le développement de la biodiversité.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque souhaite réaliser un diagnostic des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires :

- sur son territoire et plus particulièrement sur les espaces verts et les voiries,
- sur les espaces de son territoire gérés par la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- sur les espaces compris dans les périmètres des exploitants industriels et agricoles assurant eux-mêmes la gestion des espaces dont ils sont locataires.

Ce diagnostic est un préalable important dans le processus de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et l'étude permettra d'élaborer un guide des bonnes pratiques destiné aux différents opérateurs intervenants sur le domaine portuaire ainsi que des propositions d'optimisation et de mutualisation des moyens (achats groupés, mise en commun d'outils, stockages sécurisés et centralisés, gestion des déchets et des eaux de lavage...).

Le coût prévisionnel de l'étude est de 200 000 €HT. Le montant prévisionnel de la participation financière de l'agence de l'eau est de 60 000 €.

5 Restaurer et gérer les milieux aquatiques

a Inventaire des zones humides

Intégralement localisé dans la zone de polders des Wateringues du delta de l'Aa, il convient de vérifier sur le territoire portuaire les critères légaux définissant une zone humide préalablement à toute intervention sur le milieu et le réseau hydrographique dans cette zone de vigilance reconnue dans le SAGE du delta de l'Aa. Il existe également sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque des zones reconnues comme étant des zones humides remarquables en dehors des terres agricoles.



Réalisé sur la base d'inventaires, le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel a pour vocation d'identifier et de cartographier les habitats et espèces à prendre en considération comme « enjeux écologiques » dans les réflexions de gestion et d'aménagement du port.

Avec l'approbation du SAGE du delta de l'Aa, le Grand Port Maritime de Dunkerque a décidé de réaliser les études nécessaires à la mise à jour du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel pour aboutir à un inventaire et à une cartographie exhaustive des zones humides de son territoire et plus particulièrement sur ses 3 000 ha de réserve foncière.

Le coût prévisionnel global de l'étude est estimé à 420 000 €HT. Le montant prévisionnel de la participation financière de l'Agence de l'eau est de 210 000 €.

b Les études hydrauliques et piscicoles

Intégralement situé dans le secteur des wateringues, le port possède de nombreux watergangs dont il assure l'entretien en accord avec la Section des Wateringues. Les problématiques hydraulique et piscicole sont donc à étudier par le port dans le cadre de ses aménagements et de la gestion de son territoire.

La problématique hydraulique

Les watergangs étant l'un des éléments structurants de la poldérisation, tout aménagement sur un périmètre donné doit veiller à respecter l'équilibre hydraulique de la zone de polder. L'aspect hydraulique des watergangs constitue donc un élément clef de la lutte contre les inondations sur le territoire du delta de l'Aa et donc du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque souhaite donc établir, conjointement avec la section des Wateringues, un état initial qualitatif et quantitatif du contexte hydraulique de son territoire avec la mise à jour des données cartographiques, la localisation des points « noirs » nécessitant la mise en œuvre d'un plan d'actions.

La problématique piscicole

Les watergangs sont également des habitats pour de nombreuses espèces aquatiques. L'anguille est une espèce d'intérêt patrimonial qui mobilise les instances nationales et européennes :

- la rivière Aa canalisée, les canaux et les rivières wateringues sont des axes de migration privilégiés pour l'anguille,
- les wateringues primaires et secondaires constituent des zones de grossissement pour les jeunes anguilles.

Les ressources piscicoles sont une des composantes de l'état écologique des cours d'eau et un indicateur pertinent de la qualité biologique des milieux aquatiques. Les études menées jusqu'à présent décrivent un contexte piscicole dégradé dans le delta de l'Aa, dont les causes sont plurielles.

Pour respecter les objectifs « faune piscicole », notamment migratrice du SAGE du delta de l'Aa et du SDAGE, le Grand Port Maritime de Dunkerque projette de réaliser des inventaires sur l'ensemble de son territoire afin d'aboutir à l'élaboration du volet piscicole du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel.



L'objectif sera d'offrir une vision synoptique du contexte piscicole sur le territoire (état initial) et d'en définir la sensibilité en termes d'enjeux écologiques et d'établir un plan de gestion « anguille ».

Compte tenu des enjeux hydraulique et écologique des watergangs, la mise en place d'études spécifiques et d'un plan de gestion « Anguille » ne pourront se faire qu'au travers d'une coordination avec la Section des Wateringues. D'autres partenaires potentiels pourront participer à ces études : Onema, Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le coût prévisionnel des études hydraulique et piscicole est estimé à 260 000 €HT.

Le montant prévisionnel de la participation financière de l'agence de l'eau est de 130 000 €.

TITRE 3: ENGAGEMENT DES OPERATIONS

Le Grand Port Maritime de Dunkerque et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont établi d'un commun accord le programme pluriannuel d'actions 2014-2016.

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a délibéré favorablement le 12 décembre 2014 sur le programme pluriannuel d'actions 2014-2016 passé avec le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Chacune des opérations figurant au programme d'actions doit faire l'objet par le Grand Port Maritime de Dunkerque d'une demande de participation financière à l'agence de l'eau. Elle précise la nature des travaux et études et leur descriptif, et les montants d'investissements à réaliser.

La demande de participation financière doit être préalable à toute commande ou à tout commencement d'exécution de l'opération concernée.

Pour chacune des opérations d'investissement, la participation financière de l'agence est décidée par le Conseil d'Administration ou par la Commission Permanente des Interventions. Elle est subordonnée à la signature des parties, des conventions ou des actes d'attribution qui fixent notamment les conditions particulières de participation.

Pour chacune des opérations, le montant définitif des dépenses retenu par l'agence de l'eau, les modalités et les montants maximum des participations financières sont précisés dans les conventions ou les actes d'attribution susvisés.

Fait en deux exemplaires à Dunkerque, le 16 décembre 2015,

**Le Président du Directoire
du Grand Port Maritime de Dunkerque**

**Le Directeur Général de
l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**

Stéphane RAISON

Olivier THIBAUT



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens Cedex 01
Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80